



COMPTE RENDU DU 12 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un le 10 Février à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos, au lieu exceptionnel de la Maison des Associations par mesures sanitaires sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, Maire, en suite de convocation en date du 04 février 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

<u>Étaient présents</u>: Messieurs PUCHOIS Jean-Pierre/DUPUIS Frédéric/DURIER Arnaud/FOURNIER David/GOURGUECHON Philippe /LEGAY Sébastien/RUFFIN Jérôme/DELREUX Daniel/VEGA Grégory

Mesdames BERTRAND Sylvie/DECOUPIGNY Nathalie/DUBUS Anne/REHABI Sandrine/CONDAMINE Estelle/PRZYBOROWSKI Virginie /LANGHAM Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

A l'exception de

- Monsieur François LEGAY, excusé
- Madame Aymie CLEMENT, excusée ayant donné procuration à Monsieur Grégory VEGA.

L'appel des conseillers est fait, le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. Sébastien LEGAY	a été désigné comme secré	taire de séance, er	n complément d	de Madame
BRESSON Géraldine,	, secrétaire administrative.			

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques au sujet du compte-rendu précédent : non, les débats peuvent commencer.

Monsieur Arnaud DURIER souhaite souligner le travail des employés et de l'aide apportée par Messieurs GOURGUECHON et LEGAY Sébastien pour les travaux rue du 11 novembre.

Monsieur le Maire souhaite ajouter deux points au conseil :

- Délibération sur le RIFSEEP
- Délibération autour de l'attribution des chèques cadeaux de fin d'année au personnel de la commune.

Également Monsieur le Maire explique qu'en date du 04 février il a reçu un courrier de démission du conseil municipal de la part de Madame Martine DOUAY.

Il explique ainsi que selon l'article L. 2121-4 du CGCT : La démission d'un conseiller municipal est définitive dès sa réception par le maire, qui doit obligatoirement en informer

le représentant de l'État. Dès lors, le conseiller démissionnaire ne peut plus participer aux séances du conseil municipal. Dans les communes de plus de 1 000 habitants,

« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » (article L.270 du Code électoral).

Donc il s'agit de Monsieur Thierry GILLET. Un courrier lui a été envoyé, nous attendons sa réponse.

I - DELIBERATION AUTORISANT LES INVESTISSEMENTS ANTICIPES POUR L'ANNEE 2021.

M. FOURNIER David présente le sujet.

Pour qu'une dépense soit mandatée, il faut qu'elle soit votée au Budget. Cependant, en vertu de l'article 1612.1 du CGCT, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent à savoir :

<u>Dépenses d'investissement au BP 2020 :</u>

5 000 168.53€ (inscrits au BP 2020) x 25 % = 1 250 042.13 € (montant de l'autorisation)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire le mandatement aux comptes indiqués dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent et autorise M le Maire ou son représentant à signer tous les actes utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les membres acceptent l'autorisation des investissements anticipés (17 POUR).

<u>Point supplémentaire</u> : présentation et explication des restes à réaliser, il s'agit des dépenses d'investissement engagées en 2020 mais non mandatées au 31 décembre 2020.

II – DELIBERATION SUR LE PLAN DE RELANCE

M. FOURNIER David présente le plan de relance. Madame Sylvie Bertrand apporte des précisions sur le projet de réaménagement de l'espace jeux du stade.

Monsieur Daniel DELREUX demande des informations sur la table de pingpong.

Demande est faite d'accepter de porter le dossier de demande de subvention auprès de la Région (demande de financement au titre du fonds de relance pour l'aire de jeux).

Demande d'autoriser Monsieur le Maire à demander <u>une subvention au titre du FARDA</u> pour l'aire de jeux (demande à déposer avant le mois de mars). Monsieur Jérôme RUFFIN se renseigne sur le nombre de demandes de subventions au titre du FARDA par année, Monsieur David FOURNIER lui répond qu'il s'agit d'une demande par an et par objet.

Monsieur David FOURNIER apporte des précisions sur les subventions Région et FARDA.

Les membres acceptent la demande subvention auprès de la Région. (17 POUR).

Les membres acceptent la demande de subvention au titre du FARDA. (17 POUR)

III - DELIBERATIONS SUR L'ESPACE ASSOCIATIF

Monsieur David FOURNIER expose les points suivants :

Demande de subvention sur la transition énergétique pour l'espace associatif.

Monsieur le Maire explique qu'à chaque mandat, la CUA ouvre des fonds de concours et dans notre cas, une demande particulière est faite au niveau de la transition énergétique dans la mesure où le projet de l'espace associatif est supérieur aux exigences de la réglementation RT 2012.

Les membres acceptent la demande subvention pour la transition énergétique. (17 POUR).

Demande auprès de la FDE pour l'espace associatif (7 500 euros) s'agissant du soutien au financement pour les chaudières à gaz qui ont été privilégiées pour l'espace associatif.

Les membres acceptent la demande subvention auprès de la Région. (17 POUR).

Nathalie LANGHAM annonce que la demande de subvention auprès de la CAF a donné une réponse favorable de 150 000 euros.

Nous sommes donc à 38% du projet de l'espace associatif qui est subventionné (soit 1.3 million).

Des remerciements sont faits à l'ensemble du bureau et à Madame Géraldine BRESSON pour le travail accompli. Monsieur le Maire ajoute que l'ensemble de l'équipe municipale est à valoriser car le travail mené est celui de l'ensemble du conseil municipal.

IV – DELIBERATION SUR LE CONTRAT DE GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

M. FOURNIER David expose le point suivant.

Un courrier a été reçu en fin d'année nous avertissant de la résiliation au 31 décembre 2020 du lot 2 de notre assurance statutaire (CNP).

Le CDG a analysé le contrat qui s'est avéré dégradé par une sinistralité élevée et donc un rapport sinistres/cotisations déséquilibré, c'est cette situation qui a contraint l'assureur à prononcer ladite résiliation dans le respect du cahier des charges par le CDG.

A l'origine la CNP a souhaité une majoration des taux de 30% au 01 janvier 2021, le CDG a refusé et a proposé une majoration de 10% avec la conservation des franchises sur un niveau identique.

Les 68 collectivités impactées peuvent se retirer du contrat et lancer leur propre consultation assurantielle avec le risque de ne pas trouver d'assureur et/ou le risque d'avoir des taux plus importants.

Monsieur Arnaud DURIER et Monsieur Grégory VEGA demandent plus d'informations quant aux changements que cela engendrerait. Il est précisé que le CDG s'occupe essentiellement des assurances en ressources humaines.

Les membres acceptent l'adhésion au contrat du CDG. (17 POUR).

V – CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR PEDAGOGIQUE CREANT CE STATUT POUR LES CENTRES DE LOISIRS :

Madame Nathalie LANGHAM évoque la création d'un poste d'animateur avec responsabilités (salaire de 65 euros contre 75 euros pour un directeur adjoint). Cela permet de ne plus avoir la présence de 2 directeurs adjoints mais un seul et un animateur pédagogique avec responsabilités.

Les membres acceptent la création de ce poste. (17 POUR).

VI - CONVENTION ANNUELLE AVEC LE RAMDAM POUR L'ANNEE 2021 (RENOUVELLEMENT) :

Madame Nathalie LANGHAM évoque le renouvellement de la convention avec le RAMDAM.

Les membres acceptent le renouvellement de la convention avec le RAMDAM. (17 POUR).

<u>VII - PROPOSITION D'UN ARRETE INTERDISANT LE BRULAGE A L'AIR LIBRE DES DECHETS VERTS ET LES FEUX DE JARDIN :</u>

Madame Sylvie BERTRAND évoque la création d'un arrêté concernant l'interdiction de brûlage des déchets verts et des feux de jardin.

Messieurs Arnaud DURIER et Philippe GOURGUECHON ainsi que Mesdames Nathalie DECOUPIGNY et Estelle CONDAMINE débattent autour de ce sujet.

Le vote est suspendu suite aux échanges du conseil municipal.

VIII – AVIS SUR LE PROJET MODIFICATIF DU PLUI A 39 COMMUNES :

Monsieur le Maire expose la modification du PLUI. Le règlement vient d'être modifié par la CUA, il ne s'agit pas du zonage mais de points du règlement qui n'ont pas été pris en compte.

Il est consultable sur le site de la CUA.

Monsieur Arnaud DURIER évoque le reclassement par l'UNESCO de certaines communes touchées par la ligne de front en zones dites bâtiments de France. Monsieur Jérôme RUFFIN apporte quelques précisions à ce sujet.

Les membres donnent un avis favorable. (17 POUR).

IX – AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE :

Monsieur le Maire expose le pacte de gouvernance de la CUA.

Depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

Monsieur Arnaud DURIER aimerait qu'un point soit fait à chaque début de conseil sur les projets CUA qui concernent notre commune.

Il souhaiterait également qu'un point Espace Associatif soit fait à chaque début de conseil.

Monsieur le Maire précise que la CUA a de multiples compétences et demande que celles-ci soient détaillées dans une prochaine gazette.

Les membres donnent un avis favorable. (17 POUR).

X - MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LE RIFSEEP :

Monsieur David FOURNIER évoque le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). La modification évoquée lors du dernier conseil a été refusée par les autorités compétentes Procès-Verbal en date du 03 février 2021.

Il est donc proposé que l'IFSE, anciennement votée à la suspension en cas de congé longue maladie, de grave maladie ou longue durée, passe à une durée de carence de 21 jours.

Ce sujet fait débat auprès des membres du conseil. Les durées de carence confrontent les esprits du conseil

Les membres acceptent la modification concernant l'IFSE. (14 POUR – 3 CONTRE).

XI - CHEQUES CADHOC:

Monsieur le Maire évoque le fait que les chèques CADHOC offerts aux personnels de la commune étaient versés jusqu'alors à tous les salariés, même absents.

Il est demandé de statuer sur la modification de cette décision quant à la finalisation de l'octroi des chèques Cadhoc pour l'année 2020.

Il est décidé (de manière rétroactive à compter du 01 janvier 2020) que pour bénéficier des chèques CADHOC, il faut être présent au travail 6 mois de l'année et qui plus est présent dans les effectifs au moment de la distribution.

Les membres acceptent cette décision. (17 POUR).

XII - INFORMATIONS DIVERSES:

Plan vélo :

Monsieur le Maire parle du plan vélo mené par la CUA avec possibilité de rejoindre Arras à vélo depuis Neuville. La CUA veut développer les modes doux (chemin des Meuniers).

Messieurs Arnaud DURIER et Philippe GOURGUECHON évoquent la rue du Canada (vitesse des voitures et cheminements piétonniers sur les trottoirs obstrués).

Monsieur GOURGUECHON souligne le fait qu'au niveau de la rue du Canada une partie des trottoirs n'est pas en macadam donc difficulté pour le marquage.

Madame Sylvie BERTRAND évoque le flyer qui sera prochainement mis en place sur les parebrises des véhicules à stationnement gênants, il est suggéré d'attendre par exemple rue de la Barre le marquage piétonnier par la CUA lorsque le temps sera plus clément puis si les personnes ne se stationnent pas bien, le flyer s'imposera.

Location rue du Carlin :

Monsieur le Maire nous annonce que l'appartement rue du Carlin est reloué et sera occupé à partir du 01 mars.

APTIC:

Monsieur Daniel DELREUX évoque la création de plusieurs lieux APTIC sur le territoire de la CUA. Sur le principe des titres restaurant. APTIC permet de payer totalement ou partiellement des services de médiation numérique.

<u>Information village patrimoine:</u>

Monsieur Frédéric DUPUIS annonce que le dossier a été déposé à l'association Village Patrimoine. Il manque quelques pièces annexes qui seront déposées le mois prochain (parcours pédestre, livret pédagogique).

Remerciements à Marie-Christine ALLART, Monsieur Xavier SEGARD et José MONIEZ pour leur travail.

<u>Service civique :</u>

Monsieur Frédéric DUPUIS annonce qu'une charte a été signée pour accueillir deux jeunes en Service Civique pour aider à rompre la solitude chez les personnes âgées.

Un grand merci à Martin DOUAY pour son investissement et son travail durant de nombreuses années.

Les points étant épuisés, fin de la séance à 21h30.